

Date de convocation :

05 mai 2015

Date d'affichage :

05 mai 2015

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27

- présents : 21

- votants : 27

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NOISEAU

Département du Val-de-Marne

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 11 mai 2015

DELIBERATION N° 2015.31

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE DE NOISEAU, DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION

L'an deux mille quinze, le onze mai, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de NOISEAU sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Yvan FEMEL, Maire ;

Monsieur Michel ROMEUF, Madame Marie-Christine DORMOY, Monsieur Emmanuel GACHET, Madame Aurore PERIN, Monsieur Denis COUVRECHEL, Madame Caroline DOS SANTOS, Monsieur Ismaël GENET, Adjoints au Maire.

Madame Isabelle THIERRY, Monsieur Grégory LEEST, Madame Evelyne DA FONSECA, Monsieur Bernard de LAPEYRIERE, Monsieur Jean-Marie LARIVE, Madame Marie-Hélène ESCUDIERE, Madame Nathalie ZIMMER, Monsieur Gilbert COQUILLET, Madame Katia GENET-VECCHIES, Monsieur Landry GAULT, Monsieur Oumar Taliby KABA, Monsieur Robert COLLIN, Madame Sandra ABITEBOUL, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT :

Madame Isabelle JEAN-BAPTISTE (procuration à Monsieur Michel ROMEUF), Monsieur Jérôme LECLERC (procuration à Madame Marie-Christine DORMOY), Madame Hélène CHAKEL (procuration à Monsieur Grégory LEEST), Monsieur Yves RIBEYRON (procuration à Madame Evelyne DA FONSECA), Madame Françoise SAGNE (procuration à Monsieur Oumar-Taliby KABA), Monsieur Loïc MALEK-GHASSEMI (procuration à Monsieur Robert COLLIN), absents excusés.

SECRETAIRE :

Monsieur Grégory LEEST.

Accusé de réception en préfecture
094-219400538-20150511-2015-31-DE
Date de télétransmission : 19/05/2015
Date de réception préfecture : 19/05/2015

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 111-1 et suivants, L 121-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

VU l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme concernant la concertation,

VU la délibération n° 2003/24 du conseil municipal du 7 mai 2003 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les objectifs poursuivis,

VU la délibération n° 2014/16 du conseil municipal du 14 avril 2014 désignant les membres de la commission urbanisme et travaux,

VU la délibération n° 2014/70 du conseil municipal du 8 décembre 2014 désignant les membres de la commission chargée des travaux préparatoires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

CONSIDERANT que cette délibération est devenue obsolète avec l'évolution du cadre législatif et l'évolution de la commune depuis 12 ans,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux suivants composent la commission d'urbanisme chargé des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de P.L.U : Emmanuel Gachet, Bernard de Lapeyriere, Michaël Genet, Aurore Périn, Isabelle Thierry et Robert Collin ;

Le Conseil Municipal,

Où le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré

Adopté à l'unanimité.

- **DECIDE** de rapporter la délibération n° 2003/24 du conseil municipal du 7 mai 2003 prescrivant l'élaboration du P.L.U. et définissant les objectifs poursuivis
- **PRESCRIT** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
- **DIT** que les objectifs poursuivis sont :
 - S'assurer de la préservation et de la valorisation du cadre de vie de la commune
 - Maintenir et maîtriser les équilibres du territoire,
 - Entretenir et renforcer la convivialité, la solidarité et les équipements de la ville,
 - Agir en faveur des consommations responsables et mieux gérer les risques et les nuisances.
- Adapter les documents d'urbanisme aux nouvelles réglementations et aux enjeux climatiques

- **OUVRE** la concertation préalable à cette révision du document d'urbanisme
- **DIT** que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, se fera sous la forme :
 - d'une information dans le bulletin municipal
 - de la mise à disposition d'un cahier de suggestions qui permettra à chacun de communiquer ses remarques.
 - d'une réunion publique de présentation du projet suivie de débat.

- **INVITE** le Maire à prendre toutes les dispositions pour que les études soient confiées à un cabinet d'urbanisme compétent. Cela passe par la reconduction par avenant du Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme SODEX, en contrat depuis 2004 avec notre ville et qui en connaît de fait parfaitement ses enjeux et particularités, et la désignation d'un cabinet d'environnementalistes et d'écologie pour nous assister dans la réalisation de l'évaluation environnementale,
- **SOLLICITE** l'attribution de dotation pour les études du PLU.

- **DIT que la présente délibération sera notifiée par le Maire :**

- à M. le Préfet,
- à M. le Président du Conseil Régional,
- à M. le Président du Conseil Général,

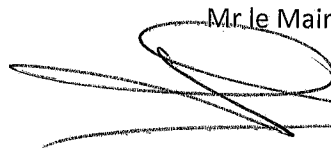
| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 094-219400538-20150511-2015-31-DE Date de télétransmission : 19/05/2015 Date de réception préfecture : 19/05/2015 |
|--|

- à M. le Président du STIF,
- à M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- à M. le Président de la Chambre des Métiers,
- à M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne

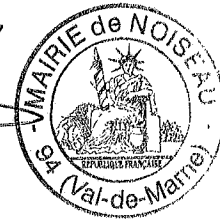
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

NOISEAU, le 11 mai 2015

Mr le Maire,



Y. FEMEL.



Accusé de réception en préfecture
094-219400538-20150511-2015-31-DE
Date de télétransmission : 19/05/2015
Date de réception préfecture : 19/05/2015